

# MEMENTO 2023-2024 DE L'ÉTABLISSEMENT SEUJET / DEVIN-DU-VILLAGE / NECKER / SAINT-JEAN

## 1. Direction et Administration

Direction : Monsieur Marc MUELLER  
Direction Tél. : 022 418 36 63  
[marc.mueller@edu.ge.ch](mailto:marc.mueller@edu.ge.ch)


Adresse : Etablissement Seujet/Devin-du-Village/Necker/Saint-Jean  
Quai du Seujet 8  
1201 Genève  
Tél. : 022 418 36 63


Site web : <https://edu.ge.ch/primaire/seujet-devin-du-village-necker-saint-jean>

Secrétaire : Madame Sandra NICOLLERAT  
Secrétariat Etablissement Tél. : 022 418 36 63  
(lundi, mardi, mercredi matin, jeudi, vendredi matin)  
[sandra.nicollerat@edu.ge.ch](mailto:sandra.nicollerat@edu.ge.ch)


Contact : [seujet-devin-necker-sjean@etat.ge.ch](mailto:seujet-devin-necker-sjean@etat.ge.ch)

## 2. Maîtres adjoints

Maîtresse adjointe de l'école du Seujet :  022 418 36 60  
Mme Catherine PAÏTA  
email : [catherine.paita@edu.ge.ch](mailto:catherine.paita@edu.ge.ch)

Maîtresse adjointe de l'école du Devin-du-Village :  022 418 36 90  
Mme Corinne FASEL :  
email : [corinne.fasel@edu.ge.ch](mailto:corinne.fasel@edu.ge.ch)

Maître adjoint de l'école Necker :  022 418 36 80  
M. Cyprien CAILLIER  
email : [cyprien.caillier@edu.ge.ch](mailto:cyprien.caillier@edu.ge.ch)

Maîtresse adjointe de l'école de Saint-Jean :  022 418 36 70  
Mme Marie HÜBNER  
email : [marie.hubner@edu.ge.ch](mailto:marie.hubner@edu.ge.ch)

### 3. Corps enseignant de l'établissement scolaire

#### ECOLE DU SEUJET

Adresse : Quai du Seujet 8 - 1201 Genève  
Tél. : 022 418 36 60

#### **Enseignants titulaires :**

Cycle élémentaire (CE)	1P/2P	Mme Vanessa BLANDIN
	1P/2P	Mmes Andréa BALMER et Séverine VENCHIARUTTI
	3P	Mmes Anna SCHWOB et Marie-Armelle DUMITRESCU
	3P/4P	Mme Sarah ELIAS
	4P	Mmes Rahel FUCHSLOCH NKUNI et Maria-Cinta GILABERT
Cycle moyen (CM)	5P	M. Fabio SABATINI
	5P	Mme Anne CORAZZA-VARIDEL
	6P	Mme Audrey GRAF
	6P	Mmes Déborah SILVA DO REGO et Kahina PENSEYRES
	7P	Mmes Caroline RAEMY et Katia BURGI
	7P	Mmes Catherine PAÏTA et Caroline RAEMY
	8P	M. Stéphane BLUM
	8P	M. Jacques FOURNIER
Classe d'accueil		Mme Sandra DENTAND
Enseignants complémentaires		Mme Kahina PENSEYRES Mme Sandra DENTAND M. Raphaël GOLDENBERG Mme Déborah SILVA DO REGO Mme Caroline RAEMY

#### **Enseignantes chargées de soutien pédagogique (ECSP):**

Cycle élémentaire (CE)	Mme Marie-Armelle DUMITRESCU
Cycle moyen (CM)	Mme Rahel FUCHSLOCH NKUNI Mme Kahina PENSEYRES

#### **Maîtres de disciplines artistiques et sportives (MDAS) :**

<b>Education musicale :</b>	Mme Isabella VANOSSÌ
<b>Arts visuels :</b>	Mme Constanza BRAVO CUMSILLE
<b>Education physique :</b>	M. Xabi LADUCHE / M. Adel NAOUN

## **ECOLE DU DEVIN-DU-VILLAGE**

Adresse : Rue du Vicaire-Savoyard 1 - 1203 Genève  
Tél. : 022 418 36 90

### **Enseignantes titulaires :**

Cycle élémentaire (CE)	1P	Mme Ana REY ARMANIOS
	1P	Mme Eliane FANETTI
	2P	Mme Corinne FASEL
	2P	Mme Laurence NALDINI
	3P	Mme Diane MAZZOTTI CLOPT
	3P	Mme Samantha COSTANTINO
	3P/4P	Mme Célia MOSSAZ
	4P	Mme Monica GHADIALI LOCCI
	4P	Mme Sarah MESSAOUDI

### **Enseignantes chargées du soutien pédagogique et du soutien lecture :**

Cycle élémentaire (CE)	Mme Anne GROBETY Mme Séverine ROSSELLAT
------------------------	--

### **Maîtresse de discipline artistique et sportive (MDAS) :**

Education rythmique :	Mme Héléna DUCKERT Mme Isabella VANOSI
-----------------------	---

## **ECOLE NECKER**

Adresse : Rue Jacques-Necker 4 - 1201 Genève  
Tél. : 022 418 36 80

### **Enseignants titulaires :**

Cycle élémentaire (CE)	1P	Mmes Larissa COSTANTINO et Hélène-Nour CHEVALLIER
	1P/2P	Mme Lisha MONBARON et M. Cyprien CAILLIER
	2P/3P	Mme Alyssa SALLIN
	3P/4P	Mme Sandrine COLLIN M. Christopher BURKI

### **Enseignant chargé de soutien pédagogique et du soutien lecture :**

Cycle élémentaire (CE)	M. Cyprien CAILLIER Mme Lisha MONBARON
------------------------	---

### **Maîtresse de discipline artistique et sportive (MDAS) :**

Education rythmique:	Mme Isabella VANOSI
----------------------	---------------------

## **ECOLE DE SAINT-JEAN**

Adresse : Rue de Saint-Jean 12 - 1203 Genève  
Tél. : 022 418 36 70

### **Enseignants titulaires :**

Cycle moyen (CM)	5P	Mme Deborah PELLARIN
	5P	Mme Marie HÜBNER
	5P	Mmes Joëlle BIEDERMANN et Lydia BUTTOL
	6P	Mme Clarisse BÖSIGER
	6P	Mme Joana MARQUES DIAS
	7P	Mme Séverine AMOR
	7P	Mme Carlota OROZCO ALONSO
	8P	Mme Diana DOS SANTOS
	8P	M. Christophe BAYS

**Enseignantes complémentaires** Mme Virginie CASUTT  
Mme Séverine ROSSELLAT

### **Enseignante chargée de soutien pédagogique (ECSP) :**

Cycle moyen (CM) Mme Virginie CASUTT  
Mme Séverine ROSSELLAT

### **Maîtres de disciplines artistiques et sportives (MDAS) :**

**Education musicale :** Mme Isabella VANOSSI

**Arts visuels :** Mme Cécile KOEPFLI  
Mme Constanza BRAVO CUMSILLE

**Education physique :** M. Adel NAOUN

## **CLASSE D'ACCUEIL A L'ECOLE DE SAINT-JEAN**

Les élèves allophones de l'établissement sont accueillis à mi-temps à l'école de Saint-Jean dans la classe de M. Thomas WANJA (022 418.36.78).

#### 4. Infirmière scolaire

**L'infirmière scolaire** de l'établissement, Madame Maria JANIER-ALVITE, est à la disposition des élèves, de leurs parents et des enseignants pour toute question concernant la santé et le bien-être. Elle veille à l'accueil et à la bonne intégration scolaire du point de vue de la santé de tous les enfants, y compris ceux porteurs de maladie chronique ou à besoins spécifiques. L'infirmière rencontre régulièrement les élèves tout au long de leur scolarité. Suite à ces visites, elle peut si nécessaire prendre contact avec la famille. Elle intervient également en classe sur certains thèmes en lien avec la santé et est soumise au secret professionnel.

Il est possible de prendre un rendez-vous avec Madame Maria JANIER-ALVITE en laissant un message au service de santé de l'enfance et de la jeunesse (SSEJ): 022 546 41 00. Ce numéro répond aussi à vos questions les jours ouvrables de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

#### 5. École inclusive, équipe pluridisciplinaire

Depuis quelques années, notre établissement bénéficie de l'apport d'une équipe pluridisciplinaire. Depuis cette année, elle est composée de personnel pédagogique (enseignante spécialisée), éducatif (éducatrice) et thérapeutique (infirmière).

Ces professionnels mettent leurs compétences au service de l'ensemble des élèves de l'établissement dans le cadre d'actions et de projets qui visent à apporter un soutien aux élèves, en intégrant à la vie scolaire des compétences professionnelles complémentaires au métier d'enseignant et à lutter contre l'échec scolaire en favorisant des actions de prévention.

Par leurs regards différents qui se complètent et se fécondent, l'ensemble des professionnels de l'établissement enrichissent leurs réflexions concernant le climat scolaire, les dynamiques de groupes ou les situations individuelles complexes.

Plus concrètement, l'équipe intervenant dans les quatre écoles de notre établissement est composée de :

- Mme Violaine NOZIN GOSSI, éducatrice,
- Mme Agnès VEUTHEY, enseignante spécialisée,
- Mme Ambre DE MONTENACH, enseignante spécialisée
- Mme Maria JANIER-ALVITE, infirmière.

A la demande du titulaire de classe ou des parents, l'un des professionnels peut être présent à un entretien.

## 6. Bâtiments scolaires

### Agents d'entretien des bâtiments scolaires

**Seujet :** M. Carmelo MERCURIO

**Necker :** M. Joaquim MARING

**Saint-Jean :** M. Ricardo CLETO

**Devin-du-Village :** M. Matias PESSINA

### Entrée et sortie de l'école

Aux horaires d'entrée et de sortie de l'école, les parents sont priés d'attendre leurs enfants **à l'extérieur des bâtiments scolaires**. Toutefois, les parents des enfants de 1P peuvent les accompagner **jusqu'aux vacances d'automne**.

Merci de respecter cette demande afin de favoriser l'autonomie des enfants.

## 7. Activités hors temps scolaire/parascolaire

Les animateur-trice-s du Groupement Intercommunal pour l'Animation Parascolaire (GIAP) prennent en charge les élèves inscrits de 1P à 8P durant la pause de midi ou de 16h00 à 18h00.

En cas d'absence de votre enfant à midi, **merci de modifier l'agenda de fréquentation de vos enfants sur [my.giap.ch](http://my.giap.ch)** ou de prévenir les animateur-trice-s en appelant :

- pour Seujet : **079 909 51 60 avant 9h00 (répondeur)**
- pour Necker : **079 909 51 58 avant 9h00 (répondeur)**
- pour Saint-Jean : **079 909 51 59 avant 9h00 (répondeur)**
- pour Devin-du-Village : **079 909 51 57 avant 9h00 (répondeur)**

En cas d'absence de votre enfant à 16h00, **merci de prévenir modifier l'agenda de fréquentation de vos enfants sur [my.giap.ch](http://my.giap.ch)** ou de prévenir les animateur-trice-s en appelant :

- pour Necker: **079 909 51 58 avant 15h30 (répondeur)**
- pour Seujet: **079 909 51 60 avant 15h30 (répondeur)**
- pour Saint-Jean : **079 909 51 59 avant 15h30 (répondeur)**
- pour Devin-du-Village : **079 909 51 57 avant 15h30 (répondeur)**

### Responsables de secteur :

**Seujet / Necker / Saint-Jean :** Mme Francine DOUALA (Tél.: 079 655 07 39)  
adresse mail : [secteur14@giap.ch](mailto:secteur14@giap.ch)

**Devin-du-Village :** M. Emmanuel DUCRET (Tél.: 079 477 18 63)  
adresse mail : [secteur04@giap.ch](mailto:secteur04@giap.ch)

## 8. L'association des parents d'élèves

Les associations de parents regroupent des parents bénévoles de l'établissement scolaire qui désirent établir une collaboration active entre les familles et l'école. Elles informent les parents sur différents aspects liés à l'école et contribuent à une meilleure prise en compte des attentes des familles auprès des acteurs de la vie scolaire des enfants (direction, enseignants, parascolaire, restaurants scolaires, Ville de Genève). Les associations de parents organisent parfois des activités pour les élèves des écoles. L'association des parents d'élèves du Seujet et de Necker propose des cours de capoeira, football et yoga pour les enfants durant l'année scolaire.

- **Pour Seujet / Necker** : Présidence : élection à la rentrée scolaire  
Tous les détails sur [www.apesn.ch](http://www.apesn.ch), email : [info@apesn.ch](mailto:info@apesn.ch)

- **Pour Saint-Jean / Devin-du-Village** :  
Tous les détails sur [Saint-Jean / Devin-du-Village | FAPEO](#)  
Page Facebook : Apesjdv email : [apesjdv1203@gmail.com](mailto:apesjdv1203@gmail.com)  
Instagram : [ape\\_saintjean](#)

## 9. Office médico-pédagogique

Ce service regroupe des psychologues, des logopédistes et des psychomotricien-ne-s. Lors de difficultés constatées à l'école, l'école peut conseiller aux parents de recourir à l'aide de ce service pour une consultation.

**Adresse de la consultation de secteur de l'Office médico-pédagogique :**

Consultation de Charmilles-Balexert

25, rue Daubin - 1203 Genève , Tél. : 022 388 14 88

Cap intégration : <https://edu.ge.ch/site/capintegration/>

## 10. Autorisation de diffusion d'images

Dans le cadre des activités d'enseignement, il se peut que des collaborateurs de l'établissement soient amenés à photographier ou filmer les élèves des classes. Ces prises de vue sont susceptibles d'illustrer diverses séquences pédagogiques réalisées dans et hors de l'établissement.

Leur utilisation est circonscrite au strict cadre scolaire, soit par exemple : bricolage pour le vestiaire, photographies de classe, exposition, classe ouverte aux parents.

## 11. Absence et congé des élèves

Toutes les dispositions en matière d'absence et congés des élèves sont décrites dans le règlement de l'enseignement primaire (C1 10.21 articles 27, 27A, 27B, 28, 32, 32A) et sont inscrites dans le CARNET DE L'ELEVE, distribué via le cartable courant septembre.

Le tableau ci-après résume toutes les démarches attendues des parents en cas d'absence. Je vous remercie par avance de vous y référer.

MOTIF	DEMARCHE DES PARENTS
<b>Maladie de l'enfant</b>	<b><i>Avertir l'enseignant-e par email dans les meilleurs délais. Une excuse écrite au retour de l'enfant est demandée. Un certificat médical du médecin traitant est exigé lorsque la maladie de l'enfant est contagieuse.</i></b>
<b>Deuil, circonstance exceptionnelle, cas de force majeure</b>	<b><i>Avertir rapidement l'enseignant-e. Indiquer avec précision le motif de l'absence.</i></b>
<b>Vacances hors périodes officielles : moins d'une semaine prévue</b>	<b><i>Adresser 15 jours à l'avance au-à la titulaire de classe une demande de congé écrite, motivée et accompagnée, le cas échéant, d'une pièce justificative (ex. attestation professionnelle).</i></b>
<b>Vacances hors périodes officielles : plus d'une semaine prévue</b>	<b><i>Adresser 15 jours à l'avance au directeur d'établissement une demande de congé écrite, motivée et accompagnée, le cas échéant, d'une pièce justificative (ex. attestation professionnelle).</i></b> <b><i>Ce type de demande ne peut être fait qu'une seule fois par année.</i></b>
<b>Déménagement</b>	<b><i>Avertir l'enseignant-e par écrit et indiquer la nouvelle adresse complète.</i></b>



En principe, aucun élève n'est autorisé à s'absenter de l'école ou à quitter sa classe avant l'heure réglementaire.

Des exceptions sont admises, notamment lorsqu'il s'agit de permettre à l'enfant de suivre une thérapie, un traitement médical ou de bénéficier de mesures de soutien externes, cf Document "décharge régulière" à remplir sur demande à l'enseignant.

S'il s'agit d'absences régulières, les parents adressent une demande écrite à l'enseignant-e en mentionnant bien l'heure d'arrivée ou de départ de l'enfant. Un courrier à la signature du Directeur confirmera la libération de l'élève.

Pour des rendez-vous médicaux, ponctuels, qui doivent rester exceptionnels, les parents préviennent l'enseignant-e et lui présente la carte de rendez-vous.

## 12. Règlement d'établissement

Chaque école a créé en concertation avec les élèves un règlement qui rappelle et précise les textes suivants :

- Loi sur l'Instruction publique, LIP (C110)
- Règlement de l'enseignement primaire, REP (C110.21)

Le règlement doit permettre à tous, élèves et collaborateurs de l'école, de vivre harmonieusement dans un climat respectueux des règles élémentaires de savoir vivre en société.

L'élève qui, dans le cadre scolaire, enfreint le règlement ou ne se conforme pas aux instructions des membres du personnel de l'établissement, soit intentionnellement, soit par négligence, peut donner suite à des interventions éducatives de la part de tout professionnel intervenant dans l'établissement scolaire.

## 13. Collations saines

Notre établissement étant sensible à la santé des élèves, nous vous rappelons les recommandations du Service de santé de l'enfance et de la jeunesse, selon l'encadré ci-après.

**A la récréation du matin**, si j'ai une petite faim, je peux amener :

- des fruits ou des légumes
- des produits laitiers "nature" (lait, yoghourt, fromage)
- du pain frais ou croustillant, galettes de riz ou des flocons de céréales non sucrés.

**Si j'ai soif**, je bois de l'eau.

**A la récréation de l'après-midi**, je n'ai pas besoin de manger puisque je vais goûter après l'école.